

## **P.L.U. - Évaluation du Plan local d'urbanisme, approbation de la modification générale.**

04/07/2016

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, le Plan local d'urbanisme que nous examinons ce matin est bien davantage qu'un cadre technique ou qu'une planification d'experts, il est un instrument essentiel du gouvernement de notre ville, parce que ce gouvernement est celui de l'ensemble des citoyens parisiens. Le P.L.U. a été conçu et sera appliqué dans le respect de la démocratie. La concertation a en effet joué un rôle essentiel dans l'adoption de nos nouvelles règles communes. Elle continuera bien sûr à prévaloir dans leurs applications.

De la même manière, le discernement nous a fait considérer dans sa complexité le tissu urbain de Paris. Il présidera à chacune de nos interventions dans la ville et sur la ville. En faisant de cette révision du P.L.U. un moment de reconquête démocratique, nous nous inscrivons dans le vaste mouvement qui fait des villes-monde comme Paris des hauts lieux du débat et de la délibération au service de décisions les plus fidèles possibles au désir commun. Je le redis ici, parce que c'est ce qui a sous-tendu le travail que nous avons mené ensemble sur ce P.L.U., la qualité de la délibération étant fondatrice de la clarté de la décision.

Et je veux tout de suite remercier mes adjoints, et bien sûr Jean-Louis MISSIKA, qui a porté ce très, très beau projet et qui a mis beaucoup justement de son énergie et de ce qui permet d'être dans une qualité de délibération pour avoir une clarté de décision. Le P.L.U. est donc un instrument déterminant au service de la collectivité parisienne. Il conditionne en effet les progrès urbains et environnementaux, mais aussi économiques, sociaux et culturels auxquels les Parisiens aspirent.

C'est ainsi que ce P.L.U. porte bien sûr la vision qui est celle de cette équipe, la vision d'une ville toujours plus accueillante, écologique, attractive, telle que nous la défendons, la mettons en œuvre chaque jour, et telle qu'elle a été inscrite aussi dans ce contrat de mandature que nous avons passé avec les Parisiens en 2014. Une ville où la possibilité d'offrir à tous un logement décent est une priorité absolue. C'est un enjeu de dignité humaine, de cohésion sociale, mais c'est aussi, nous le savons, un facteur de dynamisme économique tant la crise du logement pèse, à la fois sur les ménages, mais aussi sur les entreprises, sur le dialogue social dans les entreprises et sur la négociation salariale. C'est aussi des facteurs démographiques et un facteur culturel.

En effet, Paris doit garder les classes moyennes et populaires qui ont écrit l'histoire de notre ville et qui continuent de faire battre son cœur chaque jour. Nous devons garder celles et ceux qui vivent des revenus de leur travail. Ils sont les plus nombreux à Paris, et les plus nombreux sur cette planète, à vouloir rester près de là où ils travaillent, et c'est cela le dessin aussi qui se trouve dans ce P.L.U.

Une ville qui se situe à la pointe de la transition énergétique et écologique, c'est une exigence qui, nous le savons, est devenue aujourd'hui une urgence. C'est la santé de nos enfants, l'avenir de nos territoires qui sont en jeu, mais aussi notre vie quotidienne qui se joue ici et maintenant.

Une ville, enfin, toujours plus saine, plus fluide et plus dynamique, en un mot, plus intelligente, qui privilégie les modes doux de déplacement, qui accueille le développement d'une logistique sobre et propre. Le P.L.U. anticipe donc la fabrique d'une ville équilibrée et accueillante, qui, ouverte à tous, ose développer son propre modèle. Respectueux de l'environnement, ce modèle encourage une densité maîtrisée, qui laisse une large place à la nature et favorise la biodiversité.

La modification proposée aujourd'hui s'inscrit dans l'économie générale du P.L.U. et de son plan d'aménagement et de développement durable. Elle offre des leviers concrets d'intervention pour transformer en actes les engagements que nous avons pris devant les Parisiens. Les changements apportés vont d'abord permettre de favoriser la production de logements, et notamment de logement social, en substituant à la suppression du C.O.S. un nouveau cadre, à la fois incitatif et protecteur de l'habitat existant. Il s'agit aussi de pouvoir rééquilibrer le logement social à l'échelle de Paris Est-Ouest.

Dans le même temps, les négociations engagées avec les grands propriétaires foncier - l'Etat, la S.N.C.F., l'A.P.-H.P. - ont vocation à déboucher sur des accords de cessions de terrains permettant de construire des logements, notamment sociaux. D'ailleurs, c'est le résultat du P.L.U. de 2006, modifié en 2008, qui nous a permis d'être particulièrement entendus dans la négociation foncière que nous avons déjà scellée en partie avec l'Etat, et notamment sur la restitution de casernes appartenant à la Ville. C'est grâce au P.L.U. de 2006 et de 2008 que nous avons pu imposer aussi nos vues à l'Etat, donc c'est un document extrêmement important, parce qu'il s'applique et il s'impose à toutes les autorités, y compris les plus hautes autorités. C'est un document majeur de l'action des Parisiens.

D'autre part, bien sûr, la protection de l'environnement, secteur-clé de l'avenir parisien et métropolitain qui sera renforcé. Le nouvel article 15, notamment, reprend les objectifs ambitieux du Plan Climat et donne le cadre d'une construction sobre d'un point de vue énergétique et soucieuse de l'origine des matériaux. La modification augmente et intensifie des dispositifs qui visent à développer la place de la nature en ville sous toutes ses formes : augmentation de la part des espaces libres dans les projets, végétalisation des façades et des toitures, agriculture urbaine, biodiversité. Ainsi, ce sont plus de 11 hectares d'espaces verts qui viennent s'ajouter aux 807 hectares déjà protégés.

Les avancées sont majeures également dans le domaine du stationnement et de la logistique. La création des espaces réservés à la logistique urbaine, les fameux E.L.U., et le classement dans la catégorie CINASPIC qui exonère de nombreuses contraintes, vont contribuer à une plus grande fluidité. La suppression des obligations de stationnement véhicule pour les habitations, la réduction de normes pour les bureaux et l'augmentation des surfaces dévolues au stationnement des vélos, sont autant de facteurs qui iront également dans le sens d'une ville apaisée et durable.

Enfin, l'animation des rues est maintenue et encouragée, en particulier grâce à la préservation des rez-de-chaussée artisanaux et commerciaux. Plus de 35 kilomètres de voies seront ainsi protégés, soit une augmentation de 15 % de ces linéaires. Dans les opérations d'aménagement, l'évolution des orientations d'aménagement de programmation, l'O.A.P., intègre une réflexion sur l'équilibre entre les fonctions urbaines - les pleins et les vides, les bâtis et les espaces verts - et favorise le maintien des densités raisonnables.

Il est essentiel que notre ville garde ses habitants, en attire de nouveaux, mais nous sommes aujourd'hui dans une configuration nouvelle, avec la création de la Métropole du Grand Paris. En intégrant dans le cadre réglementaire les innovations que nous portons, le P.L.U. fixe un niveau d'exigence élevé et permet de généraliser de bonnes pratiques. L'audace doit avoir sa place à Paris chaque fois qu'il est question de régénérer le tissu existant dans le respect du patrimoine et de l'unité paysagère.

Mes chers collègues, la modification du P.L.U. a répondu aux impératifs démocratiques fixés depuis le début de cette mandature. En le modifiant au terme d'une vaste consultation de l'ensemble des acteurs qui composent la société parisienne, nous sommes en situation de mettre en œuvre de grandes orientations adoptées par nos concitoyens lors des dernières élections municipales. Il s'agit ainsi de parfaire le cadre de l'action municipale en y intégrant nos priorités politiques et les préoccupations exprimées par les Parisiens.

Je veux à nouveau remercier avec force mes adjoints. Je le redis : Jean-Louis MISSIKA, Ian BROSSAT, Pénélope KOMITÈS Célia BLAUÉL, Christophe NAJDOVSKI, Olivia POLSKI, toutes celles et ceux, tous les adjoints qui ont eu à s'impliquer dans ce P.L.U.

Je veux remercier aussi les maires d'arrondissement.

En faisant du logement, de la transition écologique et de la logistique urbaine les grands défis à relever, nous inventons le Paris de demain, un Paris qui, tout en cultivant ses traditions, innove et se modernise. Le P.L.U. est donc plus que jamais l'œuvre des citoyens qui conquièrent leur liberté au travers même de leur vie quotidienne. Il dessine ainsi une ville au sein de laquelle se développent conjointement l'intelligence du passé et le sens du possible. Il permet à Paris de rester et de devenir chaque jour davantage une ville libre, généreuse, dynamique et qui rayonne à travers le monde.

Je vous remercie.